



Rapport moral et d'activité
Assemblée générale ordinaire
4 novembre 2025



Rapport moral et d'activité Assemblée générale ordinaire 4 novembre 2025

1. Préambule

L'Association Professionnelle des Experts Indépendants (l'« APEI » ou l'« Association ») a été constituée le 25 janvier 2008, sous la forme d'une association loi de 1901, à l'initiative de professionnels intervenant en qualité d'experts indépendants dans le cadre des offres publiques.

Le présent rapport rend compte des activités menées par l'APEI au cours de l'année 2024 et jusqu'à la date de l'assemblée générale du [4 novembre 2025](#).

2. Rôle de l'APEI

L'APEI a notamment pour objet :

- de promouvoir l'expertise financière indépendante au sens du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et de ses textes d'application relatifs aux offres publiques et à l'expertise indépendante, et de rassembler les professionnels intervenant dans ce domaine ;
- de définir les droits et obligations de ces professionnels ;
- de favoriser l'échange des expériences et le partage des connaissances entre les membres de l'Association (les « Membres ») ;
- d'assurer la défense des droits et les intérêts des Membres ;
- de représenter les Membres auprès des institutions en charge de l'organisation ou du fonctionnement des marchés financiers ;
- de solliciter auprès de l'AMF la reconnaissance de l'Association prévue à l'article 263-8 du Règlement Général de l'AMF et, dans ce but, de se doter des moyens pour accomplir les tâches prévues aux termes dudit Règlement.

3. Reconnaissance de l'APEI

L'AMF, conformément aux dispositions de son Règlement Général, a décidé de reconnaître l'APEI, en tant qu'association professionnelle d'experts indépendants, le 9 avril 2008, et a approuvé simultanément le code de déontologie de l'APEI.

Par décision du 24 novembre 2020, le Collège de l'AMF a confirmé la reconnaissance de l'APEI à la suite de la refonte des statuts, du règlement intérieur et du code de déontologie, lesquels ont été approuvés par l'assemblée générale mixte du 20 octobre 2020.

4. Orientations générales de l'APEI

En 2024, on dénombre 35 opérations (contre 23 en 2023, 32 en 2022, 43 en 2021, 29 en 2020 et 30 en 2019) ayant nécessité un expert indépendant.

31 opérations, soit 89% (18 en 2023 (78%), 27 en 2022 (84%), 31 en 2021 (72%), 21 en 2020 (72%) et 19 en 2019 (63%)) ont été réalisées par les Membres.

Ces constats confirment que l'APEI est l'association de référence dans le domaine de l'expertise indépendante.

Sur ces dernières années, le Comité Directeur de l'APEI a initié les projets suivants :

- un renforcement de la gouvernance ;
- une informatisation de la comptabilité de l'association ;
- l'augmentation du nombre de contrôles de qualité diligentés annuellement ;
- l'inscription de nouveaux Membres ;
- la mise en œuvre d'un plan de communication interne mais également visant à exposer le rôle de l'expert indépendant ;
- le renforcement des échanges avec l'AMF et avec nos Membres ;
- la constitution de groupes de travail sur des sujets techniques ;
- l'actualisation des travaux menés par les groupes de travail antérieurs ;
- l'établissement du Recueil des publications de l'APEI relatives à l'expertise indépendante et du Guide pratique à l'usage des membres de l'APEI ;
- l'organisation de colloques.

Comme nous y reviendrons, l'activité des groupes de travail s'est accélérée, ce qui va se poursuivre dans ces prochains mois. C'est une caractéristique importante pour l'APEI de publier, ce qui assure sa légitimité et sa crédibilité par ses échanges avec l'AMF, et sa contribution au bon fonctionnement de la place de Paris.

5. Membres de l'APEI

Au 31 décembre 2024, l'APEI regroupait en tant que Membres 27 personnes morales, représentées par 68 personnes physiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'APEI a accueilli 2 nouveaux Membres personnes morales et 5 nouveaux Membres personnes physiques représentant d'une personne morale.

6. Gouvernance

6.1. Comité Directeur

La composition du Comité Directeur est la suivante :

- Olivier PERONNET, Président
- Sonia BONNET-BERNARD, Vice-Présidente
- Carine TOURNEUR, Vice-Présidente
- Teddy GUERINEAU, Secrétaire
- Maxime HAZIM, Trésorier
- Armelle DEYDIER, Administrateur
- Eric LE FICHOUX, Administrateur

Depuis la dernière assemblée générale, le Comité Directeur s'est réuni 10 fois, afin notamment de :

- examiner puis valider les demandes d'adhésion ;
- définir le programme des contrôles de qualité ;
- examiner le plan de communication avec l'envoi de deux lettres aux membres ;
- préparer la réunion avec les membres du 21 mai 2024 permettant d'exposer le programme de travail du Comité Directeur ;
- constituer les nouveaux groupes de travail ;
- suivre les travaux des groupes de travail ;
- examiner les propositions du Trésorier ;
- préparer la présente assemblée générale ;
- traiter des questions courantes.

6.2. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de l'APEI a pour fonction de s'assurer du fonctionnement régulier de l'Association, notamment en ce qui concerne l'admission des Membres, la perte de qualité de

Membre et le contrôle de qualité. Pour ce faire, il dispose de tout pouvoir d'investigation au sein de l'APEI.

Il établit annuellement un rapport sur le fonctionnement de l'Association, qui est rendu public et transmis à l'AMF.

Le Conseil de Surveillance est composé de :

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| - Muriel de SZILBEREKY | Présidente |
| - Hélène PLOIX | membre du Conseil de Surveillance |
| - Vivien LEVY-GARBOUA | membre du Conseil de Surveillance |
| - Philippe DANJOU | membre du Conseil de Surveillance |

Nous remercions le Conseil de Surveillance pour le travail accompli au cours de l'année écoulée.

6.3. Présidents d'honneur

À ce jour, Les Présidents d'Honneur sont au nombre de quatre :

- Dominique LEDOUBLE ;
- Jean-Charles de LASTEYRIE ;
- Maurice NUSSENBAUM ;
- Agnès PINIOT.

6.4. Contrôle qualité indépendant

Le contrôle de qualité indépendant est effectué par une personne non-Membre (le « Contrôleur de Qualité »).

Le Contrôleur de Qualité est Madame Charlotte LE LEVREUR.

En coordination avec le Contrôleur de Qualité, nous avons formalisé l'organisation des contrôles de qualité qui vise à :

- préciser les modalités pratiques de réalisation des contrôles de qualité ;
- informer les Membres de ces modalités ;
- favoriser la transparence vis-à-vis des Membres.

Pour l'année 2024, le programme des contrôles périodiques a conduit 10 contrôles.

Pour l'année 2025, nous avons 5 contrôles achevés ou en cours.

6.5. Comité de Discipline

La discipline est exercée au sein de l'APEI par le Comité Directeur après consultation et instruction du dossier par le Comité de Discipline, qui n'est investi d'aucune autre prérogative.

Depuis la dernière assemblée générale, aucun dossier n'a nécessité une instruction par le Comité de Discipline.

La composition du Comité de Discipline est précisée à l'article 3 du règlement intérieur de l'Association :

« Le Comité de Discipline est constitué de trois personnes :

- deux d'entre elles sont désignées par le Comité Directeur en son sein, lors de la saisine du Comité de Discipline ; ces deux personnes confirment ne pas être intervenues sur l'Offre qui est l'objet de la saisine, et être parfaitement indépendantes vis-à-vis du Membre concerné par la saisine ; la composition de ce binôme est revue par le Comité Directeur à chaque saisine du Comité de Discipline ;*
- en qualité de Président du Comité de Discipline, un Professeur de droit ou un Professeur de droit honoraire élu pour une durée de trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Comité Directeur. »*

Monsieur le Professeur Jean-Jacques DAIGRE est Président du Comité de Discipline et Monsieur le Professeur Alain COURET est suppléant.

7. Autres activités de l'exercice 2024 et programme 2025

Une réunion avec les membres s'est tenue le 12 mars 2025 afin d'exposer le programme de travail 2024.

Les principaux axes de ces programmes sont les suivants.

- Gouvernance de l'APEI et relations avec l'AMF

Les relations avec les membres du Conseil de Surveillance sont régulières.

Nos échanges avec l'AMF sont réguliers.

- Communication

Un programme ambitieux de communication périodique et interactive avec les Membres a été poursuivi. Il est articulé autour de la lettre aux Membres qui en est au numéro onze, de réunions périodiques, de réunions thématiques, de la mise à jour du site internet et de courriels.

Par ailleurs, le Comité Directeur a engagé des actions pour faire connaître l'expertise indépendante et ses spécificités.

- Gouvernance du Comité Directeur

Le Comité Directeur de l'APEI a travaillé en 2024 sur la création d'un nouveau statut d'observateur, membre invité à participer à certaines de ses réunions et dont le rôle est d'observer et de comprendre le processus décisionnel du Comité Directeur.

- **Site de l'APEI**

Le site internet de l'APEI permet entre autres d'accéder aux productions des groupes de travail et aux attestations d'équité établies par les Membres.

Il a été mis à jour de l'ensemble des rapports d'expertise indépendante signés par les Membres jusqu'à fin 2024 ;

Il incombe à chaque Membre de transmettre à l'APEI les notes en réponses relatives aux offres sur lesquelles ils ont été expert indépendant.

Le comité directeur a fait traduire le site, qui est opérationnel. Toutes les publications de l'APEI sont désormais disponibles en anglais. L'objet est de donner de la visibilité et d'être identifié dans la communauté des évaluateurs de différentes places financières, et des bonnes pratiques et régulations suivies par les régulateurs de différentes juridictions.

- **Groupe de travail sur la médiatisation de l'expertise conseil**

La note sur la médiatisation des notes ou des rapports établis dans le cadre d'une expertise conseil a été finalisée en 2024. L'objectif est de permettre aux Membres de mieux gérer la communication de leurs écrits et d'anticiper d'éventuelles difficultés.

- **Groupe de travail : ESG & évaluation**

La première réunion de ce groupe s'est tenue au cours du mois de septembre 2023 et il va rendre ses conclusions lors du colloque qui suivra notre assemblée générale le 4 novembre prochain.

Merci aux intervenants qui ont participé utilement à ces travaux pour la collectivité et l'amélioration de nos travaux et de nos pratiques.

Deux nouveaux groupes de travail ont été créés en 2024

- **Groupe de travail sur l'évaluation de la dette**

Ce groupe de travail a établi un papier de réflexion comportant des suggestions sur la façon de gérer la valeur de la dette dans certains contextes de retournement et/ou d'évolution brutale des taux.

La restitution a consisté en une fiche pratique se concentrant sur les sociétés en difficulté financière.

- **Groupes de travail sur l'expertise indépendante : les pratiques internationales et pratique française**

Le groupe a pour objet de faire un tour des pratiques de plusieurs grandes places financières en matière d'attestation d'équité sur les opérations de marché et positionner la pratique française.

Un sous-groupe se penche actuellement sur nos pratiques d'évaluation, afin de confronter nos approches, telles que définies par le Règlement Général de l'AMF et les bonnes pratiques de l'APEI, au regard des normes IVS, dans leur dernière version applicable depuis le 31 janvier 2025.

Ils donneront lieu à une publication et probablement un colloque final pour ancrer l'APEI dans le contexte international et contribuer à l'attractivité de la Place de Paris.

- **Groupes de travail sur plusieurs sujets techniques pour définir des bonnes pratiques partagées avec l'AMF sur les décotes de holding la valorisation des OCEANES**

Les travaux de ces deux groupes de travail permettent d'anticiper des sujets de difficultés et d'assurer une prévisibilité du traitement de certains sujets techniques.

- **Groupe de travail sur le suivi de la réforme de 2020 sur les offres de fermeture**

A la lumière des échanges avec les actionnaires minoritaires sur plusieurs opérations, et après un premier bilan qui avait été fait en 2021, le travail d'analyse est poursuivi depuis cette date.

Cette année a été particulièrement active et cela va continuer pour ces prochains mois. Nos pensons que les enjeux et défis sont importants et il est important que la mobilisation de ses membres qui représentent une ressource formidable se poursuive dans un esprit confraternel et constructif.

Merci pour cela.